

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Sophie DUCCA

Convocation et affichage : 16/09/2024

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

OBJET : SUPPRESSION DE LA COUPE EN PARCELLE 3

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que les services de l'ONF demandent à la commune de supprimer la coupe en parcelle 3 sur la forêt communale, les contraintes suivantes : passage à gué rendant l'accès difficile voir impossible aux camions ; pas de velléité d'affouage ; pas d'acheteur positionné en prévente, ne rendant pas la coupe possible.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibéré sur ce point.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Supprime la coupe en parcelle 3 de la forêt communale dont les caractéristiques sont les suivantes : surface totale UG : 11.54 ha prévue à l'aménagement depuis 2012 soit 2.76 ha.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 23 septembre 2024

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire

Antoine POLATOUCHE